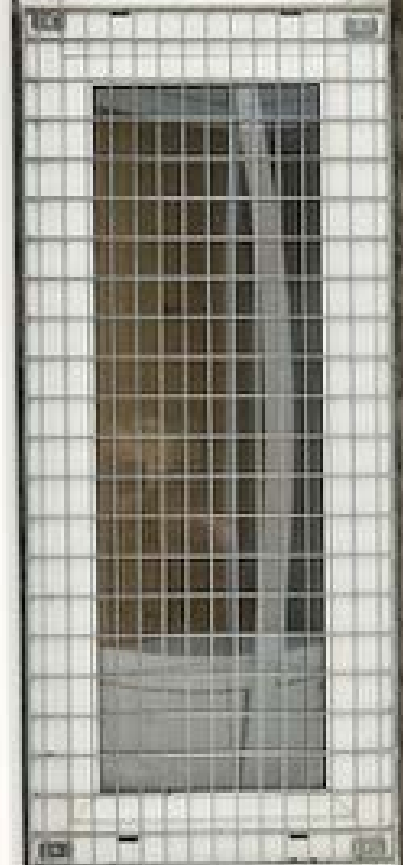




**RAPPORT
DE GESTION
2020**



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT	2
LA MISSION DE LA SOCIETE	3
LA SOCIETE EN 2020	4
RAPPORT FINANCIER : ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	8
RAPPORT FINANCIER : BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	10
PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN	11
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	16

MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2020 nous a réservé bien des surprises ! Commençons par les bonnes, avec le bénéfice record de l'entreprise, aussi réjouissant qu'inattendu, compte tenu des circonstances. Il est le résultat de trois facteurs :

- L'effort consenti sur la réduction des charges, à la suite du résultat décevant de l'exercice 2019.
- La prudence avec laquelle nous avons provisionné les taxations en attente de décision de l'administration fiscale. La facture finale étant moins élevée que la provision constituée, le différentiel améliore le résultat net.
- Le départ tardif de certains locataires du « Grand Hangar » qui nous aura permis de percevoir des loyers non budgétés.

Ces deux dernières recettes non récurrentes ont fait plus que compenser les pertes subies par l'entreprise à cause de la pandémie. Une analyse un peu plus fine des chiffres montre que notre entreprise est structurellement capable de dégager un bénéfice raisonnable.

Autre événement réjouissant à signaler, l'entrée en fonction de Madame Anne-Claire Bisch en tant que Directrice générale le 1er novembre 2020. Elle remplace Monsieur Alain Decrausaz qui a pris sa retraite après de longues années au service de notre entreprise. Je tiens à le remercier ici pour son engagement total, son dévouement et sa fidélité à l'entreprise, particulièrement pendant la tourmente médiatique liée à « l'affaire Bouvier », cette dernière n'ayant aucun lien, il faut le rappeler, avec l'activité de notre entreprise.

Nous avons, à ce stade, été faiblement impactés par la COVID 19 sur le plan financier. Notre activité principale consiste à louer des surfaces d'entreposage et de bureaux, et nous sommes protégés par des baux à long terme. Nos locataires semblent avoir, pour la plupart, bien résisté, de sorte que les pertes de revenus locatifs sont modestes par rapport à la gravité de la crise. Il convient toutefois de rester prudents : les répercussions économiques de la pandémie vont se faire sentir jusqu'en 2021 et peut-être même en 2022. Certains de nos locataires ont tout de même été éprouvés par l'annulation des foires et des ventes aux enchères, par la fermeture des musées et des galeries, ainsi que par les restrictions du trafic aérien. Ils se sont ainsi vus privés de l'une de leurs principales sources de revenus : le transport des œuvres d'art.

Quant à nous, nous avons perdu toute visibilité sur notre développement futur ; certains projets sur lesquels que nous avons espéré nous déterminer en 2020 ont été repoussés à des temps meilleurs.

Cette impossibilité momentanée dans laquelle nous nous sommes trouvés de tracer des perspectives à moyen et à long terme a été aggravée par la mise en consultation par l'autorité fédérale d'un projet de révision complète de la loi sur les douanes. Cette refonte vise principalement à fournir un cadre légal à une informatisation complète du travail de la douane. Un seul article concerne notre société, mais il est de taille puisqu'il prévoit ni plus ni moins de fusionner les statuts de port franc et d'entrepôt douanier ouvert, en un seul statut d'entrepôt douanier. Dans les faits, cela revient à supprimer le système actuel des ports francs caractérisé par une présence physique de douaniers sur les sites d'entreposage. La loi ne dit rien des modalités d'exploitation des nouveaux entrepôts douaniers, qui doivent être fixées ultérieurement par des ordonnances et la pratique administrative.



Une analyse un peu plus fine des chiffres montre que notre entreprise est structurellement capable de dégager un bénéfice raisonnable.

Ces inconnues sont problématiques. Dans le cadre de la consultation, notre entreprise de concert avec les autorités cantonales et les organisations représentatives de l'économie ont mis l'accent sur un point capital : la nouvelle loi devra impérativement maintenir des conditions-cadres favorables au commerce de l'art, une branche non négligeable de l'économie suisse et notamment genevoise.

Si cette condition est respectée, notre entreprise n'aura aucune peine à s'adapter aux nouvelles règles du jeu fixées. En outre, notre capacité de développer l'entrepôt ordinaire (hors du cadre du port franc) est considérable ce qui constitue la meilleure assurance pour la conservation, quoi qu'il arrive, de la valeur et des actifs immobiliers que nous a cédés le canton de Genève il y a quelques années.

Il reste que notre stratégie future reste largement dépendante des décisions que prendront le Conseil fédéral puis les Chambres. Il est certes prévu une période transitoire relativement longue après l'adoption de la nouvelle loi, mais cette situation est inconfortable. Nous espérons donc disposer d'un signal fort du Conseil fédéral en 2021 encore.

David Hiler, Président du Conseil d'administration



LA MISSION DE LA SOCIETE

La mission des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA a été arrêtée comme suit par le Conseil d'administration :

« Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA servent l'économie genevoise par l'exploitation de zones franches dans le strict respect des législations nationales et internationales ».

« La Société exige le même comportement de ses clients et prend les mesures appropriées pour garantir un usage irréprochable de ses installations et services ».

« A cet égard, elle coopère activement avec les institutions politiques, administratives et judiciaires, en particulier l'administration des Douanes ».

« Pour assumer sa mission, la Société doit rester profitable ».

LA SOCIETE EN 2020

La chute massive de l'activité économique mondiale enregistrée durant l'année 2020 aura également eu des conséquences pour les Ports Francs et Entrepôts de Genève, mais heureusement limitées. Notre société enregistre ainsi au terme de l'exercice 2020 une diminution de son chiffre d'affaire de 4.6%, soit largement en retrait des prévisions établies en cours d'exercice.

Malgré des efforts conséquents et les plans de sauvegarde mis en œuvre, les PFEG ont été impactés par l'ensemble des mesures sanitaires cantonales et fédérales mises en place pour lutter contre la COVID 19. Les confinements du printemps et de l'automne ont limité les activités de nos clients. Enfin et plus largement, les mesures de confinement adoptées à travers toute la planète, l'annulation ou le report de toutes les foires internationales d'art, des salons liés au monde du vin et de la haute horlogerie, ainsi que les ventes aux enchères ont drastiquement réduit les transports, flux et activités de stockage.

Dans cette situation complexe, nous avons poursuivi la politique de soutien souhaitée par notre actionnaire majoritaire, avec la mise en place de mesures d'exonération de loyers de nos locataires commerciaux remplissant les conditions d'octroi (pour les mois de mars et avril 2020 pour la première vague puis novembre et décembre 2020 pour la seconde) sous le nom d'accords Vesta. Globalement, des exonérations de loyer ont été concédées à un nombre limité de locataires au printemps 2020 puis en fin d'année et ceci sans participation de l'Etat. Une attention particulière a également été apportée aux locataires ne remplissant pas les conditions pour bénéficier du programme Vesta par d'autres soutiens, librement décidés par les PFEG, sous la forme de possibilités d'échelonnement des loyers ou de capacités de résiliations anticipées de baux.

En conclusion, la perte des revenus locatifs pour l'exercice 2020 est substantielle. Toutefois, l'exercice 2020 affiche un résultat positif en raison de la taxation définitive en faveur des PFEG par l'administration fiscale cantonale des exercices 2017 à 2019 ainsi que par l'exonération rétroactive de l'impôt immobilier complémentaire sur cette même période pour les bâtiments MIPS A Nord et Sud grâce à leur certification haute performance énergétique.

TRAVAUX ET PROJETS

Les mesures sanitaires adoptées par l'Etat en début d'année ont interrompu le chantier de réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif (C400) de sorte que l'achèvement des travaux a été reporté de 3 mois. Les surfaces locatives seront ainsi disponibles à la location dès le mois de mars 2021. Pro Infirmis, futur locataire des surfaces du rez-de-chaussée, prendra ainsi possession de ses locaux début avril 2021.

La centrale photovoltaïque des SIG construite sur la toiture des bâtiments ABC a été livrée et mise en service durant l'été et officiellement inaugurée le 13 octobre 2020. Cette installation de plus de 4'000m² de panneaux solaires produira près de 1 GWh d'énergie par année, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 339 ménages.





Le projet de déménagement de la Voirie de la Ville de Genève sur la parcelle Tivoli du site de la Praille a fait l'objet de plusieurs études menées par la Direction PAV auxquelles les PFEG ont été associés. Différentes variantes sont encore à l'étude et seront précisées dans le courant de l'année 2021.

En parallèle, les PFEG conduisent des études exploratoires sur la construction éventuelle de dépôts afin d'exploiter de nouvelles surfaces hors douane de qualité et répondant aux critères de sécurité des personnes et des produits entreposés, en adéquation avec les recommandations des compagnies d'assurances.



SECURITE

Courant novembre 2020, la Direction a organisé un exercice d'évacuation incendie du principal bâtiment administratif MIPS A Sud de sorte à vérifier que les moyens organisationnels et techniques ainsi que les procédures en place permettaient de faire face à une telle éventualité dans les meilleures conditions et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Un audit de cybersécurité a été lancé en fin d'année pour vérifier le niveau de sécurité informatique des PFEG face à la cybercriminalité. Sur la base des résultats de cet audit et des recommandations des spécialistes, un plan d'action sera mis en œuvre en 2021.



STATUTS DES PFEG ET REGLEMENT D'ORGANISATION

Afin de les mettre à jour, l'Assemblée générale du 2 juillet 2020 a adopté de nouveaux statuts. Dans la foulée, le Conseil d'administration a remanié son règlement d'organisation et adopté une nouvelle version le 10 décembre 2020.



Typhon HKI, 2019 © Catherine Gfeller - exposition Patio PFEG - janvier/février 2020

EVOLUTION DES LEGISLATIONS

Le 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a ouvert une consultation relative à la révision de la législation douanière en vue de l'adoption d'une nouvelle loi définissant les tâches d'exécution du futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (la «LE-OFDF») et d'une nouvelle loi sur les droits de douane (la «LDD»).

Le projet soumis à la consultation envisage la suppression du statut de «dépôt franc sous douane» et son remplacement par des entrepôts douaniers à l'image des «entrepôts douaniers ouverts» prévus par la législation en force.

Outre la remise en cause du modèle de fonctionnement actuel des PFEG, la mise en œuvre de ce projet aurait un impact important sur le marché de l'art en Suisse.

Selon une étude, les retombées économiques indirectes de l'activité des PFEG s'élevaient, en 2011, à environ CHF 300 millions. Neuf ans plus tard, et compte tenu du développement du marché de l'art, ces retombées économiques sont probablement nettement plus importantes. Le projet soumis à la consultation présente ainsi un grand risque pour l'économie genevoise et suisse et en particulier un risque de délocalisations des activités, des entreprises (plus de 5'800 entreprises) et des emplois (plus de 13'000 emplois) qui dépendent du bon fonctionnement des Ports Francs.

Eu égard aux enjeux économiques notamment, le Conseil d'Etat Genevois, la Fédération des Entreprises Romandes de Genève, la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève, les PFEG soutenus par SpedlogSwiss, les Ports Francs de Zürich et de Chiasso ont remis au Département fédéral des finances leur prise de position.

PERSONNEL

Après 22 ans d'ancienneté dont 10 ans comme Directeur général, Monsieur Alain Decrausaz a pris une retraite bien méritée. Nommée Directrice générale à compter du 1^{er} novembre 2020, Madame Anne-Claire Bisch a repris la Direction générale des PFEG.

La stabilité du personnel reste un élément essentiel permettant d'assurer la confidentialité, la sécurité et la qualité de nos services.

Les équipes ont participé avec succès à une importante migration informatique destinée à assurer un meilleur pilotage de l'activité opérationnelle.

Enfin, la vague de COVID de l'automne a été l'occasion d'une mise en place rapide et efficace du télétravail, pour protéger aussi bien la santé de notre personnel que celle de nos clients et des citoyens, en diminuant les déplacements. De nouveaux outils technologiques ont pu être déployés pour permettre une activité qui n'a connu aucune interruption pour notre clientèle et nos partenaires.

RELATIONS PUBLIQUES

Les PFEG ont poursuivi, dans la mesure du possible, leurs activités de soutien au monde de l'art dans un contexte troublé par l'annulation de presque tous les événements. Le soutien à AVV (Art en Vieille Ville) a ainsi été maintenu, tout comme celui au Grand Prix d'Horlogerie de Genève et au GSHC et Genève Servette.

Courant du mois de décembre, ils ont accueilli l'exposition de Madame Ariane Magnin Larraz «Récup'Art: transfigurer le déchet», sur le thème d'une approche l'environnementale de l'art avec une récupération esthétique du tri des déchets.

En tant que membre de diverses commissions professionnelles, comme l'Association des Transitaires de Suisse Romande (Spedlogswissromandie), l'Association Genève-Cointrin, les PFEG ont continué à soutenir les secteurs d'activités en lien avec leur développement.



RAPPORT FINANCIER

Informations générales

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (la Société) représentent une société mixte à laquelle participe l'Etat de Genève en qualité d'actionnaire au sens de l'article 762 alinéa 2 du Code des Obligations.

L'adresse de son siège social et établissement principal est au 6a, route du Grand-Lancy à Lancy. La Société ne détient pas de filiale. La Société a pour but l'exploitation des dépôts francs sous douane, des entrepôts et bâtiments qui lui sont liés, appartenant à elle-même ou à des tiers, en pleine propriété, en droit de superficie ou sous toute autre forme.

Base de préparation et méthodes comptables

La présentation des comptes des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) au 31 décembre 2020 a été établie sous la forme IFRS en conformité avec la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités (IFRS pour PME) publiée par l'International Accounting Standards Board, et sous la forme CO en conformité avec le Code des Obligations suisse. Ils sont libellés en Francs Suisses (CHF).

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Etat du résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 appelle les observations suivantes:

1. Locations : les recettes de la Société sont principalement composées de locations de surfaces et emplacements, sur les sites de la Praille et de l'Aéroport.
2. Autres recettes : les autres recettes regroupent principalement les activités sous dossiers, services aux locataires, transports logistiques. L'augmentation du poste s'explique par les coûts d'aménagement de bureau et l'augmentation des facturations douane.
3. Loyers payés : la rente annuelle du droit de superficie s'élève à 2'510 milliers de CHF en faveur de l'Etat de Genève pour une durée restante de 85 ans. Les autres loyers concernent notamment celui des locaux de l'aéroport.
4. Frais de transport et charges liées aux services rendus : ils sont rattachés aux services rendus dont la contrepartie est liée aux autres recettes (voir point 2).
5. Frais généraux d'exploitation : la diminution de ce poste reflète la baisse des travaux d'aménagement.
6. Charges financières : la baisse de ces charges est proportionnelle à l'amortissement des prêts bancaires et du prêt auprès de l'Etat de Genève.
7. Ce poste prend en compte la régularisation définitive des années 2017 à 2019.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MILLIERS DE CHF	Note	31.12.2020		31.12.2019
Locations	1	18'420		19'165
Autres recettes d'exploitation	2	3'684		4'031
Produits des activités ordinaires		22'104		23'196
Loyers payés	3	(3'869)		(3'900)
Frais de transport et charges liées aux services rendus	4	(784)		(1'093)
Marge brute		17'452		18'203
Salaires et avantages du personnel		(4'377)		(4'319)
Frais généraux d'exploitation	5	(4'467)		(5'435)
Dotations aux amortissements		(4'312)		(4'257)
Autres produits et (charges) d'exploitation		37		(62)
Résultat opérationnel		4'333		4'130
Charges financières	6	(3'444)		(3'722)
Produits financiers		25		8
Résultat avant impôt		914		416
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat	7	108		(681)
Résultat net de l'exercice		1'022		(265)
Réserves au début de la période		7'420		8'526
Résultat N-1		(265)		740
Dividendes		(180)		(180)
Gains (pertes) actuariels, net d'impôts		608		(1'396)
Réserves à la fin de la période		7'583		7'420

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

MILLIERS DE CHF	Note	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
Trésorerie	8	13'848	16'062
Créances clients, net	9	1'055	952
Autres actifs courants		689	616
Actifs courants		15'592	17'630
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	10	140'211	139'793
Immobilisations incorporelles		118	85
Actif d'impôt différé	11	1'306	1'440
Actifs non courants		141'635	141'318
Total ACTIF		157'227	158'948
PASSIF			
Fournisseurs		1'731	1'132
Prêts	12	2'516	2'501
Autres passifs courants		1'090	1'427
Capitaux étrangers courants		5'337	5'060
Prêts			
Prêts	12	135'870	138'394
Autres passifs non courants		896	863
Engagement de retraites	13	5'031	5'988
Capitaux étrangers non courants		141'797	145'245
Total des capitaux étrangers		147'134	150'305
Capital social			
Capital social	14	1'500	1'500
Réserve légale issue du bénéfice	15	524	513
Réserves facultatives issues du bénéfice	15	7'057	6'905
Propres parts du capital		(10)	(10)
Résultat de l'exercice		1'022	(265)
Total des capitaux propres		10'093	8'643
Total PASSIF		157'227	158'948

BILAN

Le bilan 2020 appelle les observations suivantes :

8. Trésorerie : ce poste comprend la caisse, le compte postal, les comptes d'espèces auprès des banques. La diminution de ce poste est due aux investissements engagés pour la rénovation du C400 et des montecharges.
9. Créances clients : ce poste inclus une provision sur débiteurs douteux qui couvre les risques connus faisant l'objet d'une liste nominative.
10. Immobilisations : les amortissements sont imputés de façon à amortir le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire.
11. Actif d'impôt différé : les actifs d'impôt différé correspondent aux incidences fiscales potentiellement liées aux engagements de retraite.
12. Prêts : la société a souscrit plusieurs prêts bancaires sur des durées allant de 8.5 années à 15 années et dont les taux d'intérêts annuels sont compris entre 1.70% et 4.16%. L'échéance des prêts restants s'échelonne entre 2022 et 2028. Pour financer le transfert d'actifs, la Société a souscrit un prêt auprès de l'Etat de Genève de 92 millions de CHF sur une durée de 90 ans.
13. Engagements de retraite : l'évolution des engagements de retraite repose sur les évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires, telles qu'indiquées ci-dessus.
14. Capital social : le capital action est constitué de deux types d'actions nominatives entièrement libérées.
15. Réserve : l'attribution à la réserve générale légale est régie par les dispositions du Code des Obligations (10% du super dividende art. 671 al. 2 ch. 3). La réserve générale libre découle des propositions du Conseil d'administration approuvées par les actionnaires lors des Assemblées générales.

Remarque : Le résultat extrêmement positif s'explique également par un important effort de tenue des charges.

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

Le Conseil propose à l'Assemblée générale la répartition suivante :

(montants en milliers de CHF)	
Bénéfice de l'exercice 2020	1'022
Dividende de 12 %	180
Attribution à la réserve légale	11
Attribution à la réserve libre	831
Total	1'022

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Geneva
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'auditeur

Au Conseil d'administration de
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, Lancy

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, comprenant l'état du résultat, le bilan, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux International Financial Reporting Standards pour PME (« IFRS-PME »), incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Deloitte.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux IFRS-PME et sont conformes à la loi suisse.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, 18 mars 2021

FBR/ARI/mab

Annexe : Comptes annuels (état du résultat, bilan, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie et annexe)

LES SITES PFEG

PRAILLE





AEROPORT DE GENEVE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du conseil d'administration

M. David HILER, Président

M. Jacques SCHÄR

Mme Simone IRMINGER

Administrateurs nommés par l'Etat

M. Martin DUNNING

M. Jean-Claude FERT

M^e Alexandre MONTAVON, Vice-président

Administrateurs actions A, nommés par
l'Assemblée générale

M^e Marie FLEGBO-BERNEY

M. Andreas STRICKER (*jusqu'au 15.10.2020*)

Mme Sophie MYDSKE-MOSER

M^e Sonja MAEDER MORVAND (*dès le 15.10.2020*)

Administrateurs actions B, proposés par
l'Etat et nommés par l'Assemblée générale

Deloitte S.A.

Organe de révision



DIRECTION

Membres de la direction

M. Alain DECRAUSAZ, Directeur général (*jusqu'au 30.10.2020*)

Mme Anne-Claire BISCH, Directrice générale (*dès le 01.11.2020*)

M. Gilbert EPARS, Directeur commercial

M. Louis TOLEDANO, Directeur administratif & financier

Mme Marie FERRER, Assistante de Direction générale





Rte du Grand-Lancy 6a
CP 1535 - 1211 Genève 26
T. +41 22 307 07 07
info@gva-freeports.ch

www.geneva-freeports.ch